Françoise NICOLAS Lanceur d'alerte/Ministère Affaires étrangères. francoise.nicolas@hotmail.fr 06.48.97.46.93

ANNEE 2008

- juillet: prise de fonctions à Cotonou sur un poste imposé par la DRH (bourses, missions, invitations).
- service en déliquescence, remis en ordre à la grande satisfaction de mon premier Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC), M. William BENICHOU.
- M. Bénichou me demande de témoigner à deux reprises des scènes de menaces dont j'ai été témoin dans le cadre professionnel.
- M. Bénichou pendant cette première année sera l'objet d'humiliations publiques constantes de la part du chef de poste, l'ambassadeur Hervé BESANCENOT.
- évaluation professionnelle 2009
- témoignages écrits.
- La Lettre du Continent.

ANNEE 2009

- juin, je suis rapatriée sanitaire par décision du médecin de l'ambassade chez qui je suis convoquée sur ordre. Il estime que ma fièvre n'est pas due à une crise de paludisme, mais que des parasites sont en train de me tuer. Mon médecintraitant tout juste parti en vacances, je ne pense pas à demander un deuxième avis.
- mails à mes proches.
- juillet: les analyses en France confirment la seule crise de paludisme.

Le médecin de prévention du ministère (Olivier VERGELY) ne les prend pas en compte et m'apprend que l'ambassade a motivé mon rapatriement par une tentative de suicide. Le médecin de l'ambassade (Christophe ASSIE) a inventé des antécédents psychiatriques datés de juillet 2008 (ma prise de fonctions!) dont il fait part à un médecin hospitalier de Cotonou.

Le Dr Vergely écrit sur mes supposées pratiques à mon domicile (mélange alcool, médicaments).

- analyses biologiques secteur privé et CHU de Rennes, maladies infectieuses.
- échanges de mails, de courriers.
- expertise psychiatrique à la demande du MAE.
- mail du médecin hospitalier de Cotonou
- compte-rendu hospitalisation à Cotonou
 - j'écris au Dr Christophe Assié pour lui demander des explications. Ne me répond
 - note manuscrite Vergely à l'expert psychiatre nantais mandaté par le MAE.
- août: la DRH veut que j'obtienne un arrêt maladie de complaisance et considère que seul l'avis du Dr Vergely fait foi.
- Je saisis un tribunal en référé pour reprendre mes fonctions à Cotonou. J'obtiendrai gain de cause suite au retrait de la décision litigieuse en septembre.
- courrier DRH.
- référé devant le tribunal administratif de Paris.
- septembre: après un entretien avec les représentants de la DRH, je suis autorisée à reprendre mes fonctions. Le Dr Vergely refuse de fournir le certificat médical demandé par la DRH.
- note DRH

- septembre à décembre: grande violence professionnelle. Violences verbales, écrites, menaces de mort, de viol, humiliations, etc. - contexte de mise en place par le nouveau COCAC, Patrice LEROY, d'un système de créations de dépenses fictives imputées sur le budget dont j'étais responsable. De fait, je suis quasi totalement déchargée des « dossiers » au profit d'un agent de droit local (les dossiers sont désormais sans coordonnées des « bénéficiaires », non signés, sans objets de mission, d'invitation, donc sans référents au Bénin et/ou en France, etc... mais sont bien imputés budgétairement)
- mails à la CGT, à mes avocats
- intervention de ces avocats à l'occasion d'un épisode particulièrement violent, par échanges de RAR au départ de France.
- mails d'alerte sur les dysfonctionnements induits par cette nouvelle organisation à ma hiérarchie, puis à l'administration centrale
- mes bases de données.
- octobre: la CGT découvre à mon dossier administratif des télégrammes diplomatiques rédigés par le chef de poste sous-entendant que je m'étais présentée en état d'ébriété au bureau, avec des « difficultés à se mouvoir » car « femme seule, ne supportant pas l'Afrique »
- ie demande le retrait de ces documents de mon dossier administratif devant le tribunal administratif de Paris.
- certificats médicaux, factures, etc attestant que ma « difficulté à (me) mouvoir » alors était imputable à une brûlure au pied au second degré, suite au mauvais réglage d'un chauffe-eau par un plombier.

ANNEE 2010

- 4 janvier. A mon retour de congés, je suis malade, incapable de prononcer un son (virus). Mon état ne cessera de se dégrader. Je ne communique que par écrit.
- quatre consultations en dix jours à un cabinet médical.
- analyses biologiques.
- mails en faisant état.
- 13 janvier : ma hiérarchie me convoque pour me faire part de reproches de ma collègue de bureau à mon égard liés au fait que je n'ai pas salué un jeune homme entré dans le bureau quelques jours plus tôt. J'explique ne pas l'avoir entendu entrer.
- mes réponses écrites (puisque j'étais aphone) figurent à mon dossier administratif,
- mail écrit après cette réunion pour m'étonner de cette convocation et demander à ma collègue où était « passée (sa) gentillesse perdue »?
- le 14 janvier, alors que je suis assise à mon bureau, je suis agressée par surprise par cette collègue de bureau, Armelle APLOGAN épouse ADECHY. Après avoir tenté de me crever les yeux, elle a serré mon cou.
- Je dois d'avoir survécu, alors que je perdais
- certificat coups et blessures,
- photos prises par le médecin l'ayant établi.
- mail d'un collègue en poste au Service Administratif et Financier (SAF) de l'ambassade.
- le 15 janvier, mon agresseur dépose plainte contre moi (argument souvent invoqué par l'administration, supposé m'accabler).

connaissance, à l'intervention d'un agent

d'entretien, licencié peu après.

- trois versions de mon agresseur figurent à mon dossier administratif, très différentes les unes des autres, incompatibles avec mon état médicalement constaté
- plainte déposée par ma collègue de bureau, restée sans suite. Après enquête de mon avocat béninois, elle a « disparu » (a quitté le commissariat de Cotonou, n'est jamais parvenue au
- le 21 janvier, je suis renvoyée en France en quelques heures (renvoi disciplinaire)
- lettre ambassadeur,

tribunal).

- le 23 janvier, je suis hospitalisée aux urgences du CHU de Rennes.
- compte-rendu hospitalisation
- février : dépôt de ma plainte au Bénin. Mon avocat béninois dénonce par lettre les obstructions de l'ambassade qui ont différé mon dépôt de plainte au Bénin d'un mois et demi. Plus tard, je choisirai de poursuivre la plainte en France.
- courrier de Me Bienvenu Bédié
- je dépose deux plaintes pénales au Bénin, plainte ordinaire et plainte devant le doyen des juges d'instruction au Bénin du fait du contexte politique.

- janvier à juin: la DRH manifeste une forte animosité à mon égard, refuse de reconnaître l'accident de service	 courriers, mails. la DRH renvoie à mon domicile les factures d'ambulances, de soins, etc.
- 21 juin : affectée à Nantes, au Bureau Carrières et Pensions	- courrier DRH du 16 juin.
- juillet: je dépose une requête introduite devant le tribunal administratif de Paris pour contester ma mutation d'office.	
- 15 juillet au 24 août: hospitalisée en urgence au CHU de Nantes (41 jours s'ajoutant aux deux jours de janvier aux urgences de Rennes).	- compte-rendu d'hospitalisation.
- octobre : requête amiable pour harcèlement moral, restée sans réponse.	- requête.
ANNEE 2	011
- février: dépôt de la plainte pénale en France pour violences volontaires. Dépôt tardif suite à un dysfonctionnement au sein du cabinet d'avocats (mentionné car invoqué par l'administration comme attestant de ma culpabilité)	- plainte pénale pour violences volontaires devant le TGI de Rennes.
- entretien avec Paul DENDLEUX, psychologue rattaché à Nathalie LOISEAU, DRH du MAE. « Vous n'avez pas voulu jouer le jeu ».	- audio + verbatim
 juin: le ministère reconnaît l'accident de service (a minima : pour les seuls griffures et hématomes, et non l'état de stress post- traumatique aigu qui a motivé les deux hospitalisations) 	 courriers décision d'imputabilité de la commission de réforme.
- Parution d'un livre évoquant mon agression dans son introduction	« Les diplomates. Derrière la façade des ambassades de France », Franck Renaud, éd. Nouveau Monde
 juillet: parution d'un article dans la presse béninoise. La fille d'Hervé BESANCENOT y laisse des commentaires violents et diffamatoires à mon encontre. Rien dans la presse française à l'exception de La Lettre du Continent (mars et décembre 2011) 	https://lanouvelletribune.info/archives/ benin/8671-fait-divers-ambassadeur- besancenot
- novembre: première candidature à un poste à l'étranger - nota: de 2011 à 2015, je liste 76 refus de changements de poste. À ajouter aux fins de non-recevoir à mes demandes de participer à des missions ponctuelles (ex: volontaire au centre de crise)	- mail. - liste.
ANNEE 2	012
- mars: je suis déboutée de mes deux actions engagées devant le tribunal administratif de Paris :	- deux jugements du tribunal administratif de Paris
 a) les documents diffamants ne sont pas considérés comme insultants, donc peu importe la démonstration de leur caractère mensonger. b) ma mutation d'office est validée au titre de la 	« écrits pour (mon) bien ». - « du fait des conséquences de l'incident
raison d'Etat. Je me pourvois devant le Conseil d'Etat.	sur les relations entre la France et le Bénin ».

Bénin ».

Je me pourvois devant le Conseil d'Etat.

- novembre : suite à mon témoignage spontané - Ref. SCPC Sais 30/12 de François BADIE, après une émission de radio, le Service Central de chef du SCPC, en date du 26 novembre 2012 Prévention de la Corruption (SCPC) m'informe qu'il saisit le Procureur de la République près le TGI de Paris, bien que légalement il ne soit pas tenu de le faire - décembre: le Conseil d'Etat valide le jugement - malgré la démonstration incontestable de du tribunal administratif de Paris validant ma la production de faux documents (ex : fausse mutation d'office à Nantes. Il estime qu'il n'y a fiche de poste, correspondant à celle de pas eu erreur de droit. mon N+2) et/ou mensongers. **ANNEE 2013** - janvier: Hervé BESANCENOT, l'ambassadeur mis - Journal Officiel en cause, est fait chevalier de la Légion d'honneur - Annuaire diplomatique. (sur quota réservé au ministère des Affaires étrangères) - février: le Conseil d'Etat valide le jugement du tribunal administratif rejetant ma demande visant au retrait de mon dossier administratif des documents diffamants écrits par l'ambassadeur. - un télégramme diplomatique du nouvel - TD de Jean-Paul MONCHAU du 20/2/2013 ambassadeur de France au Bénin évoque « la (versé à ma plainte pénale pour tentative de gestion à vau-l'eau » de l'ambassade sous son meurtre) prédécesseur constatée par une mission de l'Inspection Générale des Affaires étrangères (IGAE) en 2012. - mars: un syndicat saisit la DRH sur ma situation - courrier de la CFTC du 5 mars 2013. de lanceur d'alerte sanctionné injustement - La DRH répond que tout va bien. - note de service du 27/3/2013 signée Jean--je suis sanctionnée par un note de service me Yves ROUX, sous-directeur de la « faisant grief de (ma) façon de servir » sous un prétexte véniel et au motif que je parle de mon comptabilité. Accroît ma mise l'écart agression. En réalité, c'est parce que j'ai adressé 3 professionnelle. Dès lors, mon travail assigné phrases au ministre Laurent FABIUS à l'occasion de m'occupera entre 15 et 30 minutes par mois. sa visite au site nantais le 23/01/2013 provoquant la fureur de ma hiérarchie - avril: première demande de protection - courrier en RAR fonctionnelle. Refus implicite de l'administration (silence de 4 mois). - août : le TGI de Paris classe sans suite le - n° du Parquet : 13337000238 en date du 2 signalement du SCPC au motif qu'il n'est pas août 2013. compétent pour enquêter sur les violences volontaires dont j'ai été victime (ce n'est pas ce qui était demandé!) - septembre: deuxième demande de protection - courrier en RAR fonctionnelle formulée par un avocat. **ANNEE 2014** -janvier: demande de la protection - requête fonctionnelle et d'une enquête administrative devant le tribunal administratif de Nantes - mars : contestation du classement sans suite du - Réf: 2014/02197/SGE-BR/ZB TGI de Paris auprès de la Cour d'appel de Paris sur la base de l'article 40 du Code de procédure pénale.

- juillet : classement sans suite de ma plainte pénale au motif qu'il ne s'est agi que d'une simple dispute. Il n'y pas eu d'instruction, il y a eu des curiosités (dossier bloqué sans raison un an à Rennes, un an à Montpellier, un an à Tarascon).
- suite à une intervention d'Elisabeth BADINTER auprès du Procureur de la République de Rennes, lettre du Procureur de la République de Rennes
- septembre : le MAE justifie son refus de m'accorder la protection fonctionnelle par la qualité de l'amant de mon agresseur et son titre de princesse.
- mémoire en défense du ministère.
- octobre : classement sans suite du signalement sur la base de l'art. 40 CPP confirmé par la Cour d'appel de Paris.
- Réf: 2014/02197 en date du 14 octobre 2014

le Procureur général près la cour d'appel de Paris « n'estime pas devoir remettre en cause la décision prise par le Procureur de la République ».

ANNEE 2015

- juillet : nouvelle plainte pénale pour tentative de meurtre contre X, avec constitution de partie civile déposée devant le TGI de Nantes.
- la requête fait clairement état du contexte de détournement de fonds publics.
- pose la question de l'éventuel commanditaire.
- met en lumière les défaillances de l'instruction de la première plainte pénale.
- septembre : je demande au SCPC si je peux le saisir à nouveau au titre de l'article 40.6 de la loi du 6 décembre 2013.
- Le SCPC me répond qu'il ne peut intervenir dans
- isolement géographique de mon bureau, à l'extrémité d'un couloir, associé à un travail peu valorisant (15 à 30 minutes par mois) depuis une note de service de mars 2013.

une procédure judiciaire en cours.

- mon mail du 9 septembre 2015.
- réponse par mail du SCPC du même jour, saisine n°64/15.
- plan de la répartition des bureaux du bâtiment
- note de service du 27 mars 2013
- 76 refus de changements d'affectation (liste, dossier médical le mentionne)
- octobre : consignation de 2,000 euros liée à la plainte pénale CPC avant le 30/10/2015. Demande de secours au service social du MAE. Refusé. Un prêt social m'est accordé.
- formulée le 17/09/2015, ma demande est transmise au collectif de représentants du personnel chargés d'apprécier ce type de demande le 29/10/2015... Recours à une autorisation de découvert près ma banque.
- saisine de l'Inspection générale des Affaires étrangères, qui la transfère à la DRH (Etienne de PONCINS)
- mail du 27/10/2015 - mail du 05/11/2015
- décembre : à l'occasion de la CAP examinant les demandes de changement d'affectation, la CFTC me fait savoir qu'elle n'a pas défendu mes demandes et ne le fera plus à l'avenir. Elle m'impute la responsabilité de la situation.
- mail de la CFTC du 8/12/2015 - ma réponse du 8/12/2015
- le lendemain, raptus au réveil (geste suicidaire compulsif).
- alerte suicide déclenchée par un permanent syndical CFTC auprès du site de Nantes, non suivie d'effets.
- hospitalisation au CHU de Nantes du 10/12/2015 au 21/12/2015
- mails écrits sous somnifères le 9/12/2015.
- mails de Phi-Ho NGUYEN, de Gilles ABLAIN.
- bulletin de situation
- compte-rendu d'hospitalisation

ANNEE 2016		
- février : notification de mon passage à demi- traitement	- mail MAE du 5/2/2016	
- je proteste et demande l'imputabilité au service de mon arrêt de travail	- mail du 5/2/2016	
- avril: le médecin du travail du site de Nantes, Dr Anne MOREL, me confirme la parfaite conscience de l'administration d'agir dans l'illégalité et de la volonté de me pousser à bout (« poids de l'administration, poids des réseaux »).	- enregistrement audio, verbatim.	
- le tribunal administratif de Nantes rejette ma demande d'une enquête administrative et du bénéfice de la protection fonctionnelle en relation avec mon agression	- jugement du 5/4/2016	
- deuxième hospitalisation en urgence au CHU de Nantes du 15/04/2016 au 31/05/2016 (suite à un deuxième geste suicidaire).	- bulletin de situation.	
- juin : requête en appel déposé devant la Cour administrative d'appel de Nantes.	- requête n°16NT01873	
- août: première expertise psychiatrique demandée par le ministère qui conteste l'imputabilité au service de mon arrêt de travail depuis décembre 2015.	- expertise du Dr LE RENDU, confirme l'imputabilité au service.	
- septembre: le ministère persiste à m'opposer la raison d'Etat pour refuser mes demandes d'enquête administrative et de protection fonctionnelle.	- mémoire en défense du ministère des Affaires étrangères devant la Cour administrative d'appel de Nantes du 23/9/2016, n°2016-686651	
- je suis interviewée par les organisateurs de la Fête de l'Humanité, en compagnie de Nicolas Forissier, un des lanceurs d'alerte de l'affaire UBS (évasion fiscale) et intervenant.	https://www.youtube.com/watch? v=T227y3poYoQ&t=1s	
 novembre: deuxième expertise psychiatrique demandée par le ministère des Affaires étrangères (contre-expertise par un praticien hospitalier) 	- expertise du Dr BARBIER, CHU Nantes. Confirme l'imputabilité au service de mon arrêt de travail depuis décembre 2015.	
 je saisis le Défenseur des Droits suite à une intervention de Jacques TOUBON sur le Bondy Blog au sujet de la loi Sapin 2, non rétroactive. 	- courrier du 6/11/2016	
- décembre: le TGI de Nantes retient la qualification de tentative de meurtre	 convocation à partie civile du 8/12/2017 d'Elisabeth CROIZE, juge d'instruction. N° Parquet: 15.240.074 N° instruction: F15/66 Procédure criminelle 	
- le ministère des Affaires étrangères reconnaît l'imputabilité au service de mon arrêt de travail depuis décembre 2015	- je retrouve un plein traitement.	

ANNEE 2017

-janvier: audition par le juge d'instruction, Elisabeth CROIZE, en présence de mon avocat.

- pas d'enquête, pas d'audition de mon agresseur.
- E. CROIZE essaie de me faire renoncer à ma plainte. Elle m'explique « être freinée » par la qualité des personnes mises en cause (ambassadeur, maîtresse de).
- Ne relève pas incohérences évidentes de deux dépositions sous serment de l'ambassadeur (ex: sur les personnes présentes dans la pièce juste après l'agression).
- ma demande de deux actes de procédure simples reste lettre morte

- Enregistrement audio, verbatim
- deux dépositions d'Hervé BESANCENOT versées au dossier d'instruction.
- je demande:1) l'avis d'un médecin légiste pour déterminer l'intention homicide sur la base de la photo de mon cou abrasé par la strangulation au niveau de la carotide.
 le registre des entrées de l'ambassade pour terminer l'identité de l'agent d'entretien qui m'a sauvé la vie
- **février**: le Défenseur des Droits enregistre mon dossier en qualité de lanceur d'alerte
- le médiateur du Ministère des Affaires étrangères, nouvellement nommé, promet de s'informer auprès de la DRH des raisons de mon traitement discriminatoire
- mail de Pierre VIMONT du 7/2/2017, resté sans suite.
- mars: troisième expertise psychiatrique à la demande du Ministère des Affaires étrangères
- expertise du Dr BARBIER, CHU de Nantes. Confirme l'imputabilité.
- -mai: l'ONG Plate-forme de Protection des Lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF) créée en mars, décide de me soutenir.
- mail d'Henri Thulliez, administrateur de PPLAAF.
- -le chargé de mission s'occupant de mon dossier m'informe que le Directeur des Affaires judiciaires du DDD s'en saisit du fait des obstructions constatées. Pour enquêter auprès du ministère des Affaires étrangères, le DDD a besoin de l'autorisation du Procureur de la République de Nantes qui ne répond pas aux demandes du DDD.
- mail de Matthieu Philippe, chargé de mission auprès du Défenseur des Droits matthieu.philippe@defenseurdesdroits.fr
- **juin**: le ministère des Affaires étrangères demande une quatrième expertise psychiatrique.
- courrier du 14/6/2017 de Caroline FERRARI, DRH du ministère
- j'écris à Caroline FERRARI, DRH du MAE, un courrier rappelant ma situation de lanceur alerte pour n'avoir fait que mon travail et les représailles endurées.
- mon courrier du 17/6/2017, sans réponse à ce jour
- **juillet**: à l'initiative de PPLAAF, le site Mondafrique publie un article sur ma situation.
- http://mondafrique.com/nathalie-loiseautuer/
- à sa lecture, un collègue ayant siégé à la Commission Administrative Paritaire ayant validé ma mutation d'office à Nantes m'écrit: « ... Ceci pour te dire que tu te heurtes à un lobby puissant et discret qui développe ses tentacules dans tous les rouages de la puissance publique y compris la justice administrative. Tu vas tout simplement t'épuiser et te ruiner tel Don Quijote contre les moulins à vent ».
- mail de Jean-Max VIENNOT du 24/7/2017.
- PV de la CAP de mai 2010.

août: mon premier chef de bureau à - Enregistrement audio, verbatim. l'ambassade, William BENICHOU, m'appelle. En 2009, il a adressé un rapport sur les détournements d'argent public à l'ambassade au MAE et à l'Elysée, resté sans suite. - France Inter diffuse mon témoignage https://www.franceinter.fr/emissions/ lanceurs-d-alerte/lanceurs-d-alerte-26aout-2017 à 24' - l'article de Mondafrique est reproduit sur mon https://blogs.mediapart.fr/francoiseblog hébergé par Mediapart (ouvert aux nicolas/blog/280817/nathalie-loiseau-macommentaires) tuer - droit de réponse de Nathalie Loiseau https://mondafrique.com/droit-de-reponsede-nathaie-loiseau-ministre-affaireseuropeennes/ https://www.youtube.com/watch? -septembre, Le journaliste Théophile KOUAMOUO v=z8IAaMN4kI0 (site Ye News) m'interroge sur ma mise en cause de Laurent SOUQUIERE, n°2 de l'ambassade de France au Bénin au moment de mon agression et actuel consul de France en Côte d'Ivoire. - Dr Erik NORTIER, Paris - octobre: une 4ème expertise psychiatrique est demandée par le ministère des Affaires - Enregistrement audio, verbatim étrangères. L'expert me jette hors de son bureau - mail adressé le 4/10 au Dr Patrick au motif qu'il ne connaît pas une des deux LAMBERT, psychiatre-traitant, CHU de molécules prescrites par un psychiatre du CHU de Nantes Nantes - Le Défenseur des Droits classe mon dossier de - courrier du Défenseur des Droits du lanceur d'alerte au motif que le Procureur de 6/10/2017 la République de Nantes ne répond pas à ses demandes d'autorisation d'enquêter auprès du MAE. - le Ministère des Affaires étrangères m'envoie les - courrier du 25/10/2017 conclusions du Dr Erik NORTIER et les documents requis pour que je demande ma retraite anticipée - novembre: plainte en diffamation suite à - copie présentée à mon domicile par un l'interview accordée à Théophile KOUAMOUO en huissier ce 30 novembre) septembre. Citation directe à comparaître en -Se réfère à un article publié sur le site qualité de prévenue devant la 17ème chambre internet https://resistancisrael.com et correctionnelle du TGI de Paris, ce 11 janvier notamment les liens suivants: https:// 2018 à 13h30 resistancisrael/com/tag/laurent-souquiere/ ET https://resistancisrael.com/apreslambassadeur-le-consul/ - Reproduit la vidéo réalisée par Théophile KOUAMOUO sur le site Ye News. - décembre: audience devant la Cour - conclusions du rapporteur public: il n'y a administrative d'appel de Nantes suite à mon pas eu erreur de droit, mais une erreur appel d'un jugement du 4 avril 2016 du tribunal d'appréciation de ma situation. administratif de Nantes rejetant mes demandes - Il enjoint au ministre de réexaminer ma d'enquête administrative et de protection situation (sans garantie d'obtention de la fonctionnelle au titre de la raison d'Etat. protection fonctionnelle). - Il conclut au rejet de ma demande d'enquête administrative. Lecture de l'arrêt de la Cour le 9 janvier

2018.

ANNEE 2018

- 11 janvier: un arrêt de la Cour administrative - la Cour administrative d'appel de Nantes d'appel de Nantes infirme le jugement du enjoint au ministre des Affaires étrangères tribunal administratif de Nantes d'avril 2016. de procéder au réexamen de ma demande de protection statutaire dans un délai de 2 mois à compter de la notification de cet arrêt et à me verser 1.500 euros au titre des frais de justice. https://www.mediacites.fr/nantes/portraitnantes/2018/04/05/une-lanceuse-dalertenantaise-en-guerre-contre-le-quai-dorsay/ - **février**: la Directrice des Ressources Humaines - courrier du 8 février 2018 de Caroline du ministère des Affaires étrangères décide ma FERRARI m'informant du refus réitéré de mise à la retraite anticipée d'office à compter du ma demande de contre-expertise de 4/10/2017 l'expertise du Dr Erik NORTIER du 4/10/2017. - Je conteste cette décision via mon avocat. - Courrier du 21/2/2018 à Maître François **BLEYKASTEN** - février: plainte en diffamation, le substitut du - courrier du 22 février 2018 du procureur de Procureur de la République conclut in limite la République, réf P 17 342 000 40 litis à la nullité des citations directes en date (audience du 29 mars 2018 à 13h30) des 28 et 30 novembre 2017 délivrées par MM. Laurent SOUQUIERE et Hervé BESANCENOT. - avril: mon avocat adresse un recours gracieux - courrier du 6 avril 2018 de Maître François au ministre des Affaires étrangères pour BLEYKASTEN (LRAR n° 1A 146 344 1800 1). contester ma mise à la retraite d'office et - Sans réponse du ministère des Affaires demander (à nouveau) une contre-expertise étrangères. - courrier du 11 avril 2018 n° 2018-1234457 - avril: le ministère des Affaires étrangères persiste dans son refus de m'octroyer le signé Jean-François CASABONNE bénéfice de la protection fonctionnelle après sa MASONNAVE. mise en demeure de la CAA de Nantes de « À la suite de l'altercation qui vous avait réexaminer ma situation opposée à un agent de droit local, le Département vous avait rappelée à l'administration centrale pour vous épargner une incarcération dans les prisons béninoises. Depuis aucune procédure engagée à la suite de l'altercation n'a permis d'établir le lien entre ces évènements et le service ». - avril: suite à l'arrêt de la CAA de Nantes, un https://www.mediacites.fr/portrait/nantes/ dossier est publié par Mediacités 2018/04/05/une-lanceuse-dalerte-nantaiseen-guerre-contre-le-quai-dorsay/ - avril: le Défenseur des Droits fait état d'un - mail de Matthieu PHILIPPE du 20 avril 2018 courrier recu par le ministère des Affaires étrangères pour justifier ma situation depuis 2009. - juin: mon avocat dépose un recours contre le - dépôt du 7 juin 2018 nouveau refus du ministère de m'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle auprès du tribunal administratif de Nantes - juillet: le ministère des Affaires étrangères me - mail du 26 juillet 2018 du Centre de notifie ma mise à la retraite d'office pour Services des Ressources Humaines (CSRH) invalidité à compter du 1er juin 2018 - septembre: le TGI de Paris, 17ème chambre - Jugement du 25 septembre 2018 correctionnelle, déclare nulle la citation - N° de Parquet: 17342000040 délivrée le 30 novembre 2017 par Laurent SOUQUIERE et Hervé BESANCENOT. Il laisse les frais de justice à ma charge

- octobre: le tribunal administratif de Nantes saisi en référé valide ma mise à la retraite d'office	 Ordonnance de référé du 15 octobre 2018 Dossier n° 1808963-12 «2. Considérant que les moyens invoqués par Mme Nicolas à l'appui de sa demande de suspension ne paraissent pas en l'état de l'instruction, propres à créer un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée ».
- octobre: suite au rejet de mon référé par le TA de Nantes, Mediacités publie un complément d'enquête à son dossier d'avril.	https://www.mediacites.fr/nantes/ complement-denquete-nantes/2018/10/18/ la-lanceuse-dalerte-du-quai-dorsay-poussee- vers-la-sortie/
- octobre:le Défenseur des Droits ne me reconnaît pas la qualité de lanceur d'alerte et estime que je n'ai subi aucune mesure de représailles en liaison avec mes signalements. Je n'ai donc pas besoin d'être protégée.	- courrier de Jacques TOUBON du 19 octobre 2018 « sans nier la réalité des faits que vous évoquez, vous AURIEZ signalé etc »
ANNEE 2	019
- février: j'écris à Jacques TOUBON pour lui faire savoir que je considère son attitude malhonnête. Pour des faits identiques, il a protégé, aidé le premier lanceur d'alerte qui était son ami. Il m'a sacrifiée, cédant aux pressions du ministère des Affaires étrangères.	 mon courrier du 28 février 2019 resté sans réponse. mails d'Yves M., ancien collaborateur et ami de Jacques TOUBON
- mars: l'association ASD PRO publie le bilan de ses 10 ans d'activité Mon vécu au ministère des Affaires étrangères est retenu au nombre des trois exemples emblématiques de la violence institutionnelle.	https://blogs.mediapart.fr/asd-pro/blog/ 050319/harcelement-suicide-souffrance- dans-la-fonction-publique-du-deni-la- maltraitance
- mars: Nathalie LOISEAU est nommée tête de liste LREM pour les élections européennes.	
- mars: je suis interviewée par Gabin Formont de Vécu le Média des Gilets jaunes. Je montre des documents à la caméra.	https://www.facebook.com/ Vecu.giletjaune/videos/live-special-avec-un- membre-de-lanceur-dalerte-fransoise- nicolas-se-rend-chez-ga/817123141989705/
- avril: je suis interviewée par Didier Maïsto, PDG de Sud Radio, dans son émission, « Toute vérité est bonne à dire »	https://www.facebook.com/ 408853466553720/videos/641786036265071/
- avril: Libération (rubrique CheckNews) publie un article inexact sur ma situation (Nathalie Loiseau n'est pas interrogée)	https://www.liberation.fr/checknews/ 2019/04/09/de-quoi-francoise-nicolas-ex- fonctionnaire-aux-affaires-etrangeres- accuse-t-elle-nathalie-loiseau_1717962
- Je publie un thread rectificatif sur Twitter	https://threadreaderapp.com/thread/ 1115997608533737475.html
- avril: je suis interviewée par Théophile Kouamouo de Le Média (41')	https://www.youtube.com/watch? v=rdPKoZArR3o
Il en existe une version courte (5')	https://twitter.com/LeMediaTV/status/ 1119629295259914240

- mai: premier article d'un blogueur	http://www.pensezbibi.com/categories/ pensees-politiques/francoise-nicolas- lanceuse-dalerte-20219	
- juin: deuxième article	http://www.pensezbibi.com/categories/ici- france-inter-en-direct-de-lelysee-20931	
- juillet: interview de L'Intemporel. Entretien informel ощ je suis interrogée sur ma vie d'avant l'alerte et ce qu'elle est depuis, 1h44)	https://www.youtube.com/watch?v=tBuKUlKM9LU	
- juillet: sur Nathalie Loiseau et Sybille Veil, patronne de radio-France.	https://www.pensezbibi.com/categories/ scandales-en-rester-la-20992	
- juillet: un nouveau site dédié aux lanceurs d'alerte me consacre une page.	https://www.lanceurdalerte.info/francoise- nicolas/	
- juillet: le tribunal administratif de Nantes entérine ma mise à la retraite d'office. Il refuse ma demande de contre-expertise de l'expertise du Dr Erik NORTIER qui m'a déclarée inapte à tout travail (expertise de 10'. Trois autres expertises m'ont estimé parfaitement aptes au travail)	- jugement du TA de Nantes du 11 juin 2019, n°1808894	
- septembre: je dépose un recours devant la Cour administrative d'appel de Nantes	- requête du 6 septembre 2019 (nota: pas de référence de la CAA, de numéro SAGACE ou autre puisque mon avocat ne me les communique pas)	
- septembre: article de Médiacités « L'immense solitude des lanceurs d'alerte »	https://www.mediacites.fr/enquete/ nantes/2019/09/26/limmense-solitude-des- lanceurs-dalerte/	
- octobre: je postule au poste de chargé de communication et de développement de la Maison des Lanceurs d'alerte. Sans réponse.	 lettre de motivation, CV Mail de Jean-Philippe Foegle en accusant réception. 	
- novembre: j'interviens au Salon Des livres et l'alerte, Montreuil, dans le cadre de l'atelier « Paroles de lanceurs d'alerte ».		
- décembre: mon avocat persiste depuis plus d'un an à ne pas me communiquer des données simples (deux numéros SAGACE, deux mémoires en défense du MAE)		
ANNEE 2020		
- mars: ma plainte pénale pour tentative de meurtre fait l'objet d'un non-lieu.	Avis d'ordonnance rendue + ordonnance de non-lieu	
Mon avocat, sollicité en février 2019, a répondu hors délai. Motifs: je n'ai subi que des griffures, l'ambassade déclare ne pas avoir retrouvé l'agent d'entretien qu'elle a licencié en 2010	Numéro Parquet: 15240000074 N° de dossier: JICABJIF15000066	

- mars: je fais appel de ce non-lieu	Acte d'appel déposé le 9 mars 2010 par Maître Fabienne PALVADEAU. N° Parquet: 15240000074 Service: Cabinet d'instruction F N° d'appel: 103/2020 Principal nota: non signé
- mai: interview par Zolive, « Les petites gueules du net » (52')	https://www.youtube.com/watch? v=_v7RQi3GQHY&t=2040s
- juin : je dois rembourser au ministère des Affaires étrangères mon salaire de juin 2018, majoré, suite à ma mise à la retraite d'office signifie par mail le 23 juillet 2018, à effet au 1er juin 2018.	Notification de saisie administrative à tiers détenteur. Indû sur rémunération. N° titre: 001 001 075 485571 2019 000007 N° facture: ETR1-19-2900000175 Date d'émission: 23/01/2019
	Montant dû: - principal: 2.408,20 euros - Majoration: 241 euros Somme restant à payer: 2.649,20 euros
- juillet : ma pension de retraite est amputée de 111 € pendant 28 mois. Elle est désormais de 829 €	- document disponible le 10 août/ à récupérer sur le site des SRE
- septembre: le député Ugo Bernalicis interroge le gouvernement sur ma situation.	http://questions.assemblee-nationale.fr/ q15/15-32447QE.htm
- octobre: le député Ugo Bernalicis m'auditionne à l'Assemblée nationale sur le thème des fonctionnaires lanceurs d'alerte, avec Christelle MAZZA, avocate et Jocelyne CHASSARD, fonctionnaire révoquée de l'Education nationale	https://www.youtube.com/watch? v=DoOaueNhnjc&feature=youtu.be https://www.facebook.com/ugobernalicis/videos/2815635448757703 Je mentionne les deux liens à cause des commentaires différents sous chacun d'entre
- novembre : interview croisée avec Stéphanie Gibaud par Maud MARGAINAUD d'EtikNews sur ce que sont devenues nos vies après avoir lancé l'alerte	https://www.facebook.com/watch/live/?v=1290074794661742&ref=watch_permalink
2021	
- janvier: une cinquième expertise psychiatrique est demandée par mes avocats au Dr Gérard Lopez. Elle m'est extrêmement favorable.	« XXXXXX » CITER
- février: audience de la Cour administrative d'appel de Nantes pour ma mise à la retraite d'office le 19 février	

- mars: publication anticipée du prochain livre de Stéphanie Gibaud, « La contre-attaque des lanceurs d'alerte ». Mon histoire est évoquée dans nombre de ses chapitres.	- « Comment l'Etat assassine les lanceurs d'alerte » https://www.panodyssey.com/fr/ article/politique/comment-l-etat-assassine- les-lanceurs-d-alerte-premiere-partie- evgcf4c9ueu5
16 mars: la Cour administrative d'appel de Nantes valide ma mise à la retraite d'office.	https://www.mediacites.fr/breve/nantes/2021/03/19/lanceuse-dalerte-la-radiation-des-effectifs-du-quai-dorsay-de-francoise-nicolas-validee/
- avril: annonce de la clôture de l'instruction de ma demande de protection fonctionnelle le 19 mai.	Courrier de Maître Abbar du XXXX
- mai: le ministre des Affaires étrangères répond à la question au gouvernement posée en septembre par le député Ugo Bernalicis	https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-32447QE.htm
Ugo Bernalicis se déclare « pantois »	https://twitter.com/Ugobernalicis/status/ 1389536604356755456
France Soir diffuse mon interview	https://www.francesoir.fr/videos-le-defi-de- la-verite/dossiers-fantomes-et- detournements-de-fonds-publics-au-benin
Un quotidien béninois, La Nouvelle Tribune, relaie mon appel à l'aide au gouvernement béninois pour mes frais de justice	https://lanouvelletribune.info/2021/05/dossiers-fantomes-a-lambassade-de-france-au-benin-lex-employee-demande-de-laide/
Une chaîne de télévision béninoise, Bénin Web TV, relaie mon appel à l'aide au gouvernement béninois pour mes frais de justice	https://beninwebtv.com/2021/05/jai- defendu-les-interets-des-beninois-une-ex- diplomate-francaise-en-detresse-crie-a-laide/
Au Togo.	https://icilome.com/2021/05/benin-une-diplomate-francaise-licenciee-apres-avoir-signale-une-corruption/
27 mai, je suis auditionnée par la mission d'évaluation de la loi Sapin 2, menée par les députés Olivier Marleix (LR) et Raphaël Gauvain (LREM)	Audition non rendue publique. Je le déplore auprès des services de l'Assemblée nationale
- juillet RT diffuse deux sujets.	https://francais.rt.com/france/88671-apres- violente-agression-lanceuse-alerte-francoise- nicolas-bat-pour-etre-protegee
Un sujet de 3 minutes	Sur Youtube (commentaires) https://www.youtube.com/watch? v=2crgqjmaOQE
Un sujet de 5 minutes	https://www.facebook.com/watch/? v=202316578489285
- 27 juillet: suite à un message du Défenseur des Droits (Constance Rivière) via Mathieu Zeggiato, assistant parlementaire de Sylvain Waserman, je dépose une nouvelle demande de statut de lanceur d'alerte.	Courrier en RAR

- Août: un pourvoi est déposé devant le Conseil d'Etat (mémoire complémentaire au pourvoi sommaire) le 17 août	Par Maître Jérome Rousseau (Arrêt du Conseil d'Etat attendu en juillet 2022)
26 août, je suis invitée à Genève pour prendre la parole sur le thème du secret d'Etat. Un exposition sur les lanceurs d'alerte y est en cours depuis juin. J'y figure.	
 Septembre. Audition avec Sylvain Waserman, rapporteur de la PPL sur la transposition de la directive européenne UE XXX/2019 sur la protection effective des lanceurs d'alerte. (13 septembre) 	
 Audience au tribunal administratif de Nantes. Ma demande de protection fonctionnelle est re-rejugée. Le rapporteur public conclut à l'erreur d'appréciation sur l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983. Il préconise l'injonction de m'accorder la protection fonctionnelle 	Dossier 1805251
- Octobre Le TA de Nantes ordonne au ministre des AE de m'accorder la protection fonctionnelle	
- Novembre J'interviens à la 6ème rencontre annuelle des lanceurs d'alerte sur le thème des réseaux sociaux, en compagnie des journalistes Emmanuel Merle et Jean-Pierre Canet	
- Décembre Le Conseil d'Etat valide ma radiation de la Fonction publique (rejet de mon pourvoi)	
2022	2
- Janvier Live avec Egountchi Behanzin (dure 1h30)	https://www.facebook.com/watch/live/? ref=search&v=653995395755109
J'interviens au JT d'Afrique Media, une télévision africaine. À partir de 23' (dure 12 ')	https://www.youtube.com/watch? v=ScrDwD7q22w
Mon intervention est reprise et commentée par un Youtubeur, Djoubian (dure 30')	https://www.youtube.com/watch? v=aXOYVbxnBCw
Une Twittos me signale la suppression de la video de mon interview d'août 2017 du site resistancisrael Elle est toujours visible sur Facebook (fausse alerte)	https://www.facebook.com/watch/? v=740908699444130
Interview Vital Panou	https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch_permalink&v=5009622625771
- Février Interview Tanguy Lacroix, alias Charles Lacroix, 47 minutes.	https://www.youtube.com/watch?v=cOagKQBZJ78